

Monsieur le Président bonjour;

vous connaissez mon engagement dans les voies que vous défendez et dont on peut légitimement dire que nous défendons!

veuillez trouver quelques éléments de réponse à vos questions

1) gestion du foncier:

la mise en place du PAEN, à l'initiative de la capi, validée par le département qui a délibéré fin janvier, acte pour plusieurs décennies la préservation de près de 3600 hectares

A Four, la quasi totalité de la surface communale a été classée en PAEN

2) la question se pose davantage à l'échelle de la capi qu'à celle de la commune; dans les chantiers PNRU, ces éléments sont pris en compte, et de nombreuses mesures sont mises en place au niveau de la capi et en partenariat avec les BDD et VDD pour permettre à nos trois collectivités (250000 habitants) de mieux gérer ces changements brusques de climat. Vous connaissez le détail des mesures, qui s'appliquent, tant aux particuliers (dispositif Ma Reno, energie en fête pour la sensibilisation), aux entreprises (dispositif DOMREMI), aux collectivités (conseil en énergie partagé) , travail mené dans le cadre de l'aménagement de la plaine de St Ex auquel vous êtes associé...

3) gestion de l'eau

la protection des zones humides est un enjeu sur la capi puisqu'une grande partie de son territoire se trouve en fond de vallée, avec des marais. Nous soutenons la démarche dont vous parlez et 1,3 million d'euros sont engagés pour la renaturation d'un tronçon de la bourbre

Au niveau communal, une étude sur la mise en place de haies va être lancée et l'aménagement des berges du Galoubier est prévue avec le SMABB

4) corridors sur Four

la liaison entre les 3 zones humides du nord de la commune avec le vallon qui passe par Roche et aboutit à la RNR est préservée; dans les autres secteurs de la communes, la pression n'est pas forte compte tenu de la très faible densité en voiries et habitat

5) Biodiversité

De telles préconisations n'ont pas été inscrites mais le PLU n'a pas été encore validé; elles pourront être intégrées; il faudra lors de l'enquête publique bien le signaler, ce qui renforcera l'utilité d'une telle démarche à laquelle je souscris totalement

6) Là aussi , la réponse est plus pertinente à l'échelle de l'intercommunalité; 10 euros par an et pas habitant à la capi ont été dépensés en début de mandat pour développer les cheminements doux; maintenant, compte tenu des baisses de dotations, nous sommes à 3 euros mais le schéma défini ensemble n'est pas stoppé; il est ralenti.

7) intermodalité

vous connaissez la position de la capi sur ce sujet, qui développe les parkings de covoiturage aux endroits stratégiques , qui soutien activement et financièrement le dispositif Lane, et qui se bat auprès de RFF pour trouver une solution à l'engorgement de notre ligne malade. Une réunion s'était d'ailleurs tenue à l'Isle d'Abeau avec les représentants du ministère en Autonomie

8) La cantine et Four est approvisionnée exclusivement en local et 1
composant bio par repas

9)Gestion des déchets

Après une période difficile qu'a traversé le SMND, nous avons lissé la TEOM sur
l'ensemble du territoire de la capi pour une équité totale. Une réelle politique
de déchet doit être menée sur le nouveau périmètre du SMND quand il sera à
nouveau adopté en début du mandat suivant.

J'espère avoir apporté quelques éléments de réponse à vos questions que
vous pourrez transmettre à vos adhérents.

très cordialement

Jean PAPADOPULO